

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



QUATRIÈME COMMISSION, 1622^e
SÉANCE

Mercredi 2 novembre 1966,
à 15 h 20

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 23 de l'ordre du jour:

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: Aden (suite)

Audition de pétitionnaires 155

Président: M. FAKHREDDINE Mohamed
(Soudan).

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: Aden (suite) [A/6274, A/6276, A/6300/Rev.1, chap. VI; A/6317, A/6374, A/C.4/672 et Add.1 à 3]

AUDITION DE PETITIONNAIRES

Sur l'invitation du Président, M. Abdul Gawī Mackawee, secrétaire général, et MM. Mohamed Salem Basendwah et Saif Dhalee, membres du bureau politique du Front for the Liberation of Occupied South Yemen (FLOSY), prennent place à la table de la Commission.

1. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) dit que l'occasion est importante parce que lui-même et les deux pétitionnaires qui l'accompagnent, que la Quatrième Commission a entendus durant la précédente session de l'Assemblée générale en leur qualité de représentants de trois grandes organisations différentes, parlent maintenant au nom d'un organe unique, le Front for the Liberation of Occupied South Yemen (FLOSY), qui mène la lutte nationale dans le territoire et qui est reconnu et pleinement appuyé par la Ligue des Etats arabes et les pays et les peuples arabes amis.

2. Tout en se félicitant de la position prise par la Commission pour faire avancer la cause de la justice et de la liberté, M. Mackawee déplore que le Gouvernement britannique ait méconnu et mis en échec le grand intérêt que l'Organisation des Nations Unies manifeste pour la cause du peuple d'Aden depuis novembre 1962 et les diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne

l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il est absolument essentiel que les Nations Unies agissent de manière décisive et mettent fin aux intrigues du Royaume-Uni dans le territoire. Le peuple d'Aden a une foi inébranlable dans l'appui de tous les Etats Membres épris de liberté qui sont liés les uns aux autres par les principes de l'égalité et par le respect de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui est pour les pays opprimés une source constante d'inspiration dans leur lutte pour la liberté. Les Nations Unies ne doivent pas permettre que la non-coopération des puissances coloniales réduise l'Organisation à l'état d'organe qui se borne à adopter des résolutions.

3. La situation dans le territoire suscite de graves inquiétudes. En continuant de choisir la voie de la répression et de la tyrannie, au lieu de suivre les principes des Nations Unies, le Gouvernement britannique a encore attisé la colère du peuple d'Aden qui a intensifié sa lutte de libération. Quels que soient les moyens de répression employés par le Royaume-Uni, cette lutte se poursuivra tant que le peuple du territoire n'aura pas accédé à l'indépendance pleine et entière.

4. Dans sa dernière intervention à la Quatrième Commission et au Comité spécial, M. Mackawee a apporté des preuves irréfutables des crimes commis par le Gouvernement britannique dans le territoire et a démasqué la pure hypocrisie de ce gouvernement qui prétend vouloir préserver la libre expression de la volonté populaire. Le Royaume-Uni a eu recours à sa manœuvre bien connue de division des populations dans le but de servir ses intérêts propres, et il a coopéré avec les forces réactionnaires dans l'espoir de retarder la propagation du nationalisme arabe. Cette stratégie l'a conduit à prendre des mesures d'urgence sévères, à opérer des arrestations arbitraires et à emprisonner des gens sans les avoir jugés, à ordonner des déportations massives, à lancer des opérations militaires contre des citoyens sans défense et à tenter d'exterminer les forces populaires. Ces dernières années, on a dénoncé à maintes reprises dans divers organes des Nations Unies la banqueroute politique du Royaume-Uni dans la région.

5. Il est indiscutable que le Gouvernement britannique s'efforce de gagner du temps pour installer un gouvernement qui réagira à sa pression une fois que le territoire aura accédé à l'indépendance. Comme le fait observer l'Observer de Londres du 30 octobre 1966, le Royaume-Uni n'a pas encore montré en Arabie du Sud et dans le golfe Persique qu'il a retenu toutes les grandes leçons de Suez, que dans le monde

moderne ses intérêts économiques ne peuvent plus être protégés par une combinaison de forces armées et de gouvernements à sa solde et qu'il ne peut plus de lui-même s'ériger en gendarme du monde. Le Royaume-Uni ayant tardé à accepter une solution politique raisonnable en Arabie du Sud, la situation dans le territoire s'est aggravée sérieusement. On aurait pu éviter le chaos, l'anarchie, les massacres et les effusions de sang si le Royaume-Uni avait agi à temps selon les principes de la Charte et conformément aux résolutions des Nations Unies, et s'il avait cessé d'être, comme l'écrit l'Observer, un boutefeu. Il a préféré au contraire poursuivre sa politique de répression et qualifier d'actes de terrorisme toutes les tentatives faites par le peuple adénais pour recouvrer ses droits légitimes. Ce sont les mesures de répression du Royaume-Uni qui ont amené ce peuple à prendre les armes pour défendre ses droits et sa dignité.

6. Le contraste est frappant entre les méthodes de répression utilisées par les autorités britanniques à Aden et le peu de désir du Royaume-Uni d'intervenir par la force en Rhodésie du Sud où un gouvernement rebelle de la minorité est au pouvoir. C'est une politique bien connue des colonialistes d'imposer par la force des régimes non représentatifs aux peuples coloniaux chaque fois que leurs intérêts sont en jeu. Au Sud-Ouest africain, en Afrique du Sud, en Rhodésie du Sud, en Angola et au Mozambique, par exemple, des dizaines de millions d'Africains sont tenus dans un état de quasi-esclavage dans leur pays. Le Royaume-Uni a agi perfidement à l'égard du peuple de Palestine et de celui du Sud-Ouest africain en leur imposant des solutions.

7. On ne saurait nier que le peuple d'Aden vit continuellement dans la terreur depuis que l'état d'urgence a été proclamé le 10 décembre 1963. Les prisons et les forteresses du territoire sont pleines depuis des années de prisonniers politiques qui sont détenus dans des conditions sanitaires extrêmement mauvaises et soumis à des tortures cruelles qui rappellent le Moyen Age et le régime nazi. Dans les prisons d'Aden seulement, il y a actuellement quelque 300 prisonniers politiques. Le rapport du représentant d'Amnesty International, le Dr Rastgeldi, qui s'est rendu à Aden du 28 juillet au 4 août 1966, est d'une lecture horrible et décrit l'énormité des crimes commis par les Britanniques dans le territoire. Amnesty International est une organisation indépendante qui n'agit pas dans un but intéressé. Son rapport, qui est contenu dans une lettre adressée le 18 octobre 1966 au Premier Ministre du Royaume-Uni, est entièrement fondé sur des cas particuliers dont l'authenticité a été affirmée sous serment devant le Commissioner of Oaths de la Haute Cour d'Aden, sur un mémoire de la Civil Service Association of South Arabia (organisation qui groupe tous les fonctionnaires du territoire, au nombre de plus de 1 000), et sur un mémoire de l'Aden Graduates Congress. La Civil Service Association a interrogé des prisonniers en présence du commandant de la prison et d'un représentant de la Haute Commission britannique, ce qui prouve que les plaintes ne sont pas inventées. En outre, dans un télégramme, que M. Mackawee a reçu le 31 octobre 1966, le Président et des membres du Conseil municipal d'Aden confirment la nécessité

d'une action immédiate, appuient le rapport d'Amnesty International et demandent la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies qui demandent la libération des prisonniers et la levée de l'état d'urgence. Si, comme le représentant du Royaume-Uni l'a dit à la 1620ème séance de la Commission, les autorités britanniques étaient très désireuses de prouver que les accusations de torture étaient fausses, elles n'auraient certainement pas refusé au Dr Rastgeldi l'autorisation de visiter les centres de détention; or, elles l'ont fait. Des représentants de la Croix-Rouge ont eu l'autorisation de visiter un ou deux de ces centres, mais leur rapport n'a pas été rendu public.

8. Le journal anglais The Guardian du 17 octobre 1966, commentant le rapport d'Amnesty International, a fait observer que la décision du Foreign Office de mener lui-même une enquête sur les tortures qui seraient infligées aux prisonniers à Aden peut dissiper les craintes que M. Brown s'efforce de masquer, mais ne change rien au fait qu'une enquête de plus ne remplace pas des mesures de redressement urgentes. D'après le Guardian, le Dr Rastgeldi n'a pas été autorisé à voir les prisonniers pour trois raisons, toutes fausses. On a dit notamment qu'il serait originaire du Moyen-Orient et, de ce fait, suspect de partialité; or, le Dr Rastgeldi exerce à Stockholm, ne parle même pas l'arabe et, malgré son origine kurde, est citoyen suédois depuis 30 ans. Le Guardian conclut en déclarant que le Royaume-Uni n'a guère fait preuve de sagesse politique sur la difficile question d'Aden, et en exprimant l'espoir que les efforts visant à mettre la Fédération sur la bonne voie ne seront pas gâchés par des brutalités comme cela s'est produit au Kenya et à Chypre. Voilà ce qu'écrivent des Britanniques, non des Arabes.

9. Dans sa lettre au Premier Ministre du Royaume-Uni, Amnesty International a signalé qu'immédiatement après l'explosion d'une bombe à l'aéroport de Khormaksar, le 10 décembre 1963, explosion qui a causé la mort d'un commissaire adjoint, un grand nombre de personnes ont été arrêtées parce qu'elles étaient soupçonnées d'être des terroristes et ont été mises en prison sans procès ou sans qu'on prouve leur culpabilité. Les autorités britanniques reconnaissent qu'elles ne peuvent produire aucune preuve contre ces personnes, mais, pour répliquer au terrorisme, se croient souvent obligées d'arrêter des gens qui n'ont pas participé à des actes de terrorisme. Le Dr. Rastgeldi a recueilli des renseignements sûrs concernant les méthodes de torture qui sont utilisées dans les centres d'interrogatoires britanniques à Aden et qui violent le droit constitutionnel britannique. Il peut prouver que la plupart des détenus ont été arrêtés à l'aube par les autorités militaires britanniques qui se sont introduites chez eux par effraction en endommageant leurs biens, et que les prisonniers n'ont pu avoir aucun contact avec l'extérieur pendant très longtemps. D'après le Dr Rastgeldi, il y aurait entre 200 et 300 prisonniers à Aden. Des organisations comme Amnesty International et le Comité international de la Croix-Rouge sont impuissantes contre les lois d'urgence, et la proclamation de l'état d'exception à Aden est une entorse à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Dr Rastgeldi a rassemblé un nombre considérable de renseignements

qui confirment qu'on emploie contre la plupart des prisonniers les méthodes de torture suivantes: on déshabille le prisonnier et on le laisse debout et nu pendant l'interrogatoire; on le laisse nu dans une cellule froide où des climatiseurs et des ventilateurs fonctionnent à pleine puissance; on le tient éveillé en l'irritant jusqu'à épuisement; on présente de la nourriture à un prisonnier affamé et on la lui retire dès qu'il commence à manger; on force le prisonnier à s'asseoir sur un bâton qui pénètre dans son anus; on frappe et on tord ses organes génitaux; on éteint des cigarettes sur sa peau; on le force à courir en rond jusqu'à épuisement, on lui interdit d'aller aux toilettes et on l'oblige à souiller sa cellule; on le garde dans des cabinets immondes au plancher recouvert d'excréments.

10. M. Mackawee voudrait savoir quelle preuve de plus il faut au représentant du Royaume-Uni et il se demande qui, de M. Bowen, représentant personnel du Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni, en mission spéciale à Aden, ou des autorités médicales britanniques du territoire, dont la partialité ne fait pas de doute, aura le dernier mot.

11. Le fait que de telles tortures continuent d'être infligées à des détenus politiques jette un grave discrédit sur les organisations internationales intéressées. Le peuple du Yémen ne tolérera pas semblable humiliation, mais continuera à se battre pour son intégrité et sa liberté.

12. Il est grand temps que l'ONU prenne des mesures décisives pour répondre à l'attitude criminelle et arrogante du Gouvernement britannique. Vu l'urgence, M. Mackawee propose d'adopter une résolution intermédiaire qui condamne l'action du Gouvernement britannique et le prie instamment d'assurer: a) que les détenus contre lesquels il n'existe aucune preuve substantielle de culpabilité soient libérés immédiatement; b) que tous les autres détenus soient jugés immédiatement et équitablement et qu'ils aient la possibilité de se défendre; c) que les détenus qui n'ont pas été déclarés coupables soient indemnisés et retrouvent leur situation antérieure; et d) que tous les détenus reçoivent une indemnité pour la perte de leurs biens, ou le dommage causé à leurs biens. Amnesty International également a proposé des mesures semblables. La Commission doit faire en sorte que les institutions spécialisées viennent immédiatement en aide aux familles des détenus et aux plus de 30 000 personnes qui se retrouvent sans pain et sans abri par suite des attaques aériennes britanniques.

13. Le fond du problème, c'est que le Royaume-Uni essaie de duper l'opinion publique mondiale en acceptant apparemment les résolutions de l'ONU, tout en faisant des réserves. Des manœuvres aussi puériles prouvent de toute évidence que la promesse du Royaume-Uni d'accorder l'indépendance à Aden en 1968 n'est qu'un subterfuge. Le Gouvernement britannique prévoit évidemment d'accorder une pseudo-indépendance dans un cadre néo-colonialiste, en remettant le destin du territoire à une poignée de dirigeants corrompus et serviles en qui il veut voir les représentants du peuple habilités à négocier en son nom. Le Premier Ministre britannique lui-même, lorsqu'il était chef de l'opposition, a dénoncé les

organes artificiels qui ont été créés à Aden au mépris de la volonté du peuple.

14. Il est clair que les réserves énoncées dans la lettre du 1^{er} août 1966 adressée au Secrétaire général par le représentant permanent adjoint du Royaume-Uni (voir A/6374) constituent un refus voilé d'appliquer les résolutions 1949 (XVIII) et 2023 (XX) de l'Assemblée générale. Il faut reconnaître, stipule tout d'abord le Royaume-Uni, qu'il ne saurait renoncer aux responsabilités qui lui incombent en matière de sécurité ni les voir limiter; "sécurité" pourrait bien signifier la présence continue et l'usage abusif des troupes et des bases militaires britanniques, pour servir aux fins politiques du colonialisme et non pour maintenir l'ordre. En second lieu, le Gouvernement britannique déclare qu'il est lié jusqu'à leur expiration par les traités qu'il a conclus avec la Fédération de l'Arabie du Sud et les Etats non fédérés de l'Arabie du Sud; or on sait que ces traités n'ont aucune valeur en droit international et sont périmés depuis l'adoption de l'Article 103 de la Charte des Nations Unies, que tous les Membres sont tenus de respecter. Le Gouvernement britannique essaye manifestement de faire reconnaître le prétendu gouvernement fédéral, dont l'ONU a dit qu'il n'est pas représentatif, pour maintenir au pouvoir les dirigeants féodaux qu'il a imposés à la population et pour limiter le mandat de la mission que l'ONU se propose d'envoyer à Aden. Le Royaume-Uni prétend également qu'il ne saurait imposer de modifications à la Constitution fédérale, alors qu'il a souvent lui-même manipulé cette constitution et a le pouvoir, non seulement de donner des avis, mais également d'intervenir directement, ce qu'il n'a jamais hésité à faire pour servir son propre intérêt.

15. En présentant ces réserves, le représentant permanent adjoint du Royaume-Uni s'est référé aux clauses du dispositif des résolutions 1949 (XVIII) et 2023 (XX) de l'Assemblée générale, mais il n'a pas mentionné la dernière résolution adoptée par le Comité spécial, celle du 15 juin 1966 (A/6300/Rev.1, chap. VI, par. 382), qui, au paragraphe 2 du dispositif, déplore que la Puissance administrante ait établi un régime non représentatif dans le territoire et, au paragraphe 6, déplore tout arrangement de défense que le Gouvernement du Royaume-Uni pourrait conclure avec ce régime. Le Gouvernement britannique n'a tenu aucun compte des paragraphes 2 et 4 du dispositif de cette résolution, qui qualifient le gouvernement fédéral de non représentatif, et il exige que toute mission envoyée dans la région coopère avec ce régime, et que tous les arrangements militaires et autres conclus avec ce gouvernement fantoche et ses dirigeants soient reconnus par l'ONU. Cela prouve clairement les intentions perfides du Gouvernement britannique, qui veut conserver son influence dans le territoire. Il est en train de miner l'œuvre que les Nations Unies accomplissent au service de l'humanité et en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

16. Les réserves du Royaume-Uni ne sont qu'un aspect d'une manœuvre conçue pour adapter les résolutions des Nations Unies à ses propres exigences, et il ne serait guère surprenant que le Royaume-Uni retire ses réserves dans le but de négocier avec

l'ONU et de chercher à modifier la composition et les fonctions de la mission de l'ONU dans le territoire. Il faut empêcher que cela ne se produise. Le mandat de la mission doit être défini clairement et se conformer strictement aux résolutions de l'ONU.

17. Certains principes et un programme défini d'action ont été énoncés dans ces résolutions et il ne peut être question qu'ils soient modifiés d'une façon ou d'une autre par des recommandations éventuelles d'une mission envoyée dans le territoire. Le Royaume-Uni renverse l'ordre des priorités en se déclarant prêt à recevoir une mission de l'ONU dans le territoire, avant d'annoncer son acceptation inconditionnelle des résolutions de l'ONU. Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni a dit en fait, dans une conférence de presse tenue lors de sa visite à l'ONU en octobre 1966, que son gouvernement maintenait deux principales réserves, celles qui concernent la sécurité intérieure, d'une part, et ses prétendues obligations aux termes des traités conclus avec les dirigeants féodaux, d'autre part. Ces réserves, c'est évident, vont à l'encontre des buts des résolutions de l'ONU.

18. Il est absolument nécessaire d'étudier d'une manière approfondie la portée d'une mission spéciale de l'ONU dans le territoire et de bien choisir le moment de la visite. M. Mackawee se demande comment la mission pourra prendre connaissance des vues du FLOSY — principal protagoniste du conflit avec le Royaume-Uni — alors que tous ses dirigeants sont en exil, et comment les partisans du FLOSY dans le territoire, et ils sont en majorité, pourront se présenter à la mission et s'exprimer librement, étant donné l'état d'urgence qui donne droit aux autorités d'arrêter et d'emprisonner arbitrairement toute personne, même si elle est innocente — surtout du fait que les partisans du FLOSY sont déclarés "terroristes". Comment un nationaliste du prétendu protectorat oserait-il parler librement quand des dirigeants féodaux sont encore à la tête chacun de leur Etat et peuvent, ce qu'ils font invariablement, appliquer la loi de la jungle et emprisonner n'importe qui sans jugement? Comment une mission de l'ONU peut-elle s'acquitter de sa tâche convenablement et sans interruption, alors que l'état d'urgence a été proclamé, que les autorités britanniques continuent d'assassiner brutalement des citoyens innocents, que les libertés publiques sont supprimées, que des centaines de prisonniers politiques sont dans des camps de détention et, surtout, qu'un régime colonial non représentatif, qui contrôle tous les organes de propagande, est au pouvoir et se signale par ses actes d'intimidation et ses pratiques corrompues?

19. Ce sont là des questions importantes que le Royaume-Uni voudrait éluder en affirmant que la mission a uniquement pour but de recommander des mesures concrètes pour l'application des résolutions de l'Assemblée générale — recommandations qui, de toute façon, dépendent en grande partie de la libre expression de la volonté du peuple. M. Mackawee est sûr que la Commission tiendra compte de tout cela et prévoira des garanties suffisantes avant de décider d'envoyer cette mission.

20. Le Royaume-Uni tente cyniquement et désespérément — malgré la résistance opiniâtre du peuple —

d'isoler du reste du territoire les protectorats dits orientaux (les Etats de Qu'aiti, Kathiri et Mahra), dont la population demande l'application intégrale et sans condition des résolutions de l'ONU. La convoitise des richesses que procure le pétrole, dont la région serait riche, est l'un des principaux mobiles de la politique du Royaume-Uni. Un autre but de cette politique est d'isoler le peuple arabe d'Aden du reste des nationalistes arabes. On a vu de semblables intrigues en Afrique et en Asie. L'expérience a montré comment l'impérialisme a tenté, mais en vain, d'isoler certains pays d'Afrique de l'Organisation de l'unité africaine.

21. L'histoire est riche d'exemples dans lesquels l'impérialisme, en quittant un territoire, tente invariablement de semer les germes de la discorde parmi les habitants d'un pays et de provoquer des discussions entre deux pays voisins afin de faire oublier le colonialisme, l'ennemi commun. La nouvelle tactique du Royaume-Uni, que ce pays se plaie à désigner par la formule "unir pour régner", dissimule la stratégie bien connue consistant à "diviser pour régner", la seule différence étant que les groupes d'adversaires sont plus vastes. En s'efforçant sans relâche de créer des différends artificiels et de susciter la rancœur chez les nationalistes du territoire pour tenter de tromper l'opinion mondiale, le Royaume-Uni, malgré les sommes considérables gaspillées à cette fin, a été au-devant d'un échec, grâce à la solidarité du peuple.

22. Quoi qu'il puisse arriver, le FLOSY résistera jusqu'au bout à toute tentative du Royaume-Uni de diviser le territoire, qui s'étend de la côte de Mahra à Bab el-Mandeb. Cette organisation exige que la région tout entière soit rassemblée dans un système unitaire, et non dans une fédération.

23. Le FLOSY exige également la suppression immédiate et totale des bases militaires de la région. Ces bases ont été créées pour faciliter l'ingérence des impérialistes occidentaux, pour maintenir ouverte la route stratégique vers les positions coloniales de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, pour protéger le transport du pétrole du Moyen-Orient, qui constitue une source de richesses considérables pour le colonialisme, pour réprimer les mouvements de révolte locaux et, surtout, pour fournir au Royaume-Uni une base lui permettant d'intervenir militairement dans les régions avoisinantes. Les bases du territoire font partie intégrante du système impérialiste. Elles font peser une menace constante non seulement sur le peuple du territoire, qui se trouve exposé au génocide quotidien perpétré par les forces du Royaume-Uni, mais aussi sur tous les peuples d'Afrique et d'Asie. Elles constituent en fait un danger pour la paix et la sécurité dans le monde. Le FLOSY s'oppose au maintien des bases, que ce soit à Aden, à Bahreïn, ou dans tout autre lieu de la patrie arabe, puisqu'elles servent partout les mêmes fins impérialistes de destruction.

24. La déclaration publiée par le Gouvernement du Royaume-Uni, dans son livre blanc sur la défense^{1/}, selon laquelle les troupes britanniques seront retirées de la base dès que l'Arabie du Sud aura accédé à

^{1/} Statement on the Defence Estimates 1966, Part I: The Defence Review, cmnd. 2901, Her Majesty's Stationery Office, Londres.

l'indépendance est non seulement vague et dépourvue de toute légalité parlementaire, mais elle a été annulée ultérieurement par les termes de la lettre adressée le 1er août 1966 au Secrétaire général par le représentant permanent adjoint du Royaume-Uni, selon lequel le Gouvernement britannique se trouve lié par les traités existants à la Fédération d'Arabie du Sud et aux Etats non fédérés d'Arabie du Sud aussi longtemps que ces traités ne seront pas arrivés à expiration. Cela revient à dire que le Royaume-Uni exige la reconnaissance des traités conclus avec les princes féodaux, y compris le fameux traité de 1959 et celui de juin 1966, qui comporte un programme d'assistance militaire au prétendu gouvernement fédéral d'une durée de cinq ans et d'un montant total de 125 millions de livres sterling. Dans ses déclarations, le Royaume-Uni a cité les résolutions 1949 (XVIII) et 2023 (XX) de l'Assemblée générale, mais il s'est toujours gardé de se référer directement à la résolution adoptée par le Comité spécial, le 15 juin 1966, qui dénonce les accords de défense conclus par le Royaume-Uni avec le régime non représentatif du territoire.

25. Les populations du territoire ont constamment répété, en termes tout à fait clairs, qu'elles ne veulent ni bases, ni accords de défense, ni traités. Le Royaume-Uni doit lui aussi faire connaître ses intentions en termes précis et clairs.

26. Le colonialisme s'aligne toujours, systématiquement, sur les positions rétrogrades et il est ennemi du progrès. Dans la deuxième moitié du XXème siècle, il reste encore dans le monde une cinquantaine de territoires placés sous le joug colonial qui les a maintenus dans un état pitoyable de misère et de sous-développement. L'impérialisme ne suspend jamais ses efforts en vue d'exploiter les richesses et de drainer les ressources d'un certain nombre de pays en voie de développement, cela au nom de l'aide, des relations commerciales et des projets de développement, mais avec l'intention bien arrêtée d'accroître encore leur pauvreté et d'abaisser leur niveau de vie. La population mondiale augmente au rythme de 45 millions d'individus par année et aura probablement doublé d'ici 50 ans, ajoutant au péril qui pèse sur un monde déjà dangereux. La stratégie impérialiste est responsable de l'écart grandissant qui sépare les pays riches des pays pauvres, à mesure que la population de ceux-ci s'accroît.

27. Tandis que la capacité d'assistance des pays industrialisés s'est fortement accrue, le courant des capitaux vers les pays en voie de développement s'est considérablement ralenti. De plus, l'intérêt auquel ces capitaux sont prêtés a tellement augmenté qu'un grand nombre de pays en voie de développement se trouvent dans la situation peu enviable où ils doivent emprunter simplement pour assurer le service de leurs dettes. La guerre que l'impérialisme livre aux producteurs de produits de base dans le domaine économique et dans celui des prix est un autre aspect de sa stratégie. Les impérialistes ne savent que trop bien que, si les pays en voie de développement recevaient pour leurs produits un prix équitable et si leurs efforts étaient payés d'une juste récompense, on n'aurait plus besoin d'eux. En outre, au détriment des puissances coloniales, les ressources naturelles des pays en voie de développement seraient exploitées

dans l'intérêt de ceux-ci, contribuant ainsi à accélérer leur progrès social, leur croissance économique et à les doter de réserves considérables de main-d'œuvre. Dans la situation actuelle, l'impérialisme est le premier responsable des conditions alimentaires misérables où vit près de 70 p. 100 de la population mondiale.

28. L'expérience montre que l'impérialisme s'efforce toujours d'accroître la misère des misérables en consolidant sa suprématie sur les peuples libres des autres régions du monde. Elle a également montré que le développement doit dépendre essentiellement des efforts accomplis par les pays eux-mêmes et qu'il ne peut être obtenu que par la transformation totale des structures sociales et économiques léguées par le système colonial. M. Mackawee est convaincu que les pays en voie de développement ne pourront jamais parvenir à s'assurer un niveau de vie décent si leurs produits primaires sont exportés à des prix toujours plus bas tandis que le coût des biens manufacturés qu'ils sont obligés d'importer augmente régulièrement. Ils ne pourront pas accéder à la liberté économique tant qu'ils continueront d'être exploités par les puissances coloniales.

29. Tous les pays du monde épris de liberté tournent leur regard vers l'Organisation des Nations Unies dans l'espoir qu'elle justifiera son existence et mettra enfin un terme à l'exploitation de l'homme par l'homme et à la sujétion criminelle imposée aux peuples par les puissances coloniales.

30. Les opinions du FLOSY, que le pétitionnaire espère voir la Commission faire entièrement siennes, peuvent être résumées de la manière suivante:

1) Le Gouvernement britannique doit retirer immédiatement toutes les réserves contenues dans sa lettre du 1er août 1966 au Secrétaire général.

2) Le Gouvernement britannique doit déclarer sans équivoque qu'il accepte pleinement et sans condition non seulement les résolutions 1949 (XVIII) et 2023 (XX) de l'Assemblée générale, mais aussi la résolution adoptée plus récemment par le Comité spécial, en date du 15 juin 1966.

3) Le Royaume-Uni doit accepter l'application intégrale des résolutions en question, sans poser aucune condition.

4) Avant qu'une décision quelconque soit prise relative à l'envoi d'une mission spéciale des Nations Unies dans le territoire, il importe de garantir d'une manière adéquate le droit du peuple à la libre expression. Les conditions préalables suivantes doivent être remplies immédiatement:

a) Levée de l'état d'urgence;

b) Abrogation de toutes les lois restreignant les libertés publiques et rétablissement des libertés publiques;

c) Cessation de toutes les mesures et de tous les actes de répression contre les citoyens sans défense du territoire;

d) Autorisation pour toutes les personnes en exil de revenir dans leur pays et rétablissement de leur droit d'exercer librement leurs activités

politiques dans le territoire, sans empêchement ni entraves;

- e) Libération de tous les prisonniers et détenus politiques, avec la garantie que le Royaume-Uni n'aura pas le droit de poursuivre ou de procéder à nouveau aucun de ces détenus ou de procéder à des arrestations en masse ou à des déportations pour des raisons politiques, sous aucun prétexte.

La mission des Nations Unies devra également s'assurer que le régime non représentatif actuel et toutes les institutions de caractère artificiel et territoire seront dissous avant que ne soient entrepris des préparatifs en vue d'organiser des élections. Dans les conditions actuelles, où le pouvoir est détenu par un régime non représentatif et où la liberté du peuple est supprimée, l'envoi d'une mission spéciale aurait des résultats désastreux.

5) Il convient de s'assurer qu'au cas où il retirerait ses réserves le Royaume-Uni ne pourra exercer aucune influence sur la composition de la mission, son mandat et l'époque à laquelle elle se rendra dans le territoire, pour servir ses propres exigences et intérêts.

6) Le Royaume-Uni doit déclarer en termes non équivoques qu'il est prêt à supprimer immédiatement et complètement les bases militaires qu'il a dans le territoire et qu'il ne conclura aucun accord militaire ou autre avec le régime non représentatif actuel.

7) Le FLOSY exige la mise en place d'un système unitaire pour l'ensemble du territoire, de la côte de Mahra à Bab el-Mandeb.

8) A la suite du rapport du représentant d'Amnesty International, qui s'est rendu à Aden du 28 juillet au 4 août 1966, publié dans les journaux de Londres du 19 octobre 1966, il faut condamner le traitement brutal infligé aux détenus politiques et l'ONU doit prendre des mesures garantissant qu'il sera mis fin immédiatement à la torture.

9) L'ONU doit faire en sorte que les institutions spécialisées et les autres organisations internationales accordent immédiatement une assistance adéquate aux indigents et aux réfugiés du territoire.

31. La situation du territoire pose un problème très délicat au Gouvernement britannique. Le peuple du territoire est résolu à poursuivre son combat jusqu'au bout et il n'y a pas de sacrifices, si grands soient-ils, auxquels il ne soit prêt à consentir pour sa liberté. Le pétitionnaire est persuadé que la volonté du peuple finira par prévaloir dans le territoire. Le Royaume-Uni devra inéluctablement se résigner à accepter la libre volonté du peuple et s'adapter aux réalités. Il est seul responsable de l'aggravation de la situation dans le territoire. Il doit comprendre qu'on ne peut pas arrêter le progrès. Le peuple du territoire sortira inévitablement victorieux de la lutte et il a incontestablement l'histoire pour lui.

32. M. THIAM (Mali) dit que la déclaration de M. Mackawee représente une positive contribution au débat de la Commission. Chacun sait que le pétitionnaire a été le chef d'un gouvernement démocratiquement élu, et c'est là un fait important, puisque la Puissance administrante a mis en branle toute sa

machine coloniale et ses forces armées pour suspendre la Constitution, dissoudre le Conseil législatif et révoquer ce gouvernement. Les membres du gouvernement Mackawee ont été arrêtés pour la seule raison qu'ils ont demandé l'indépendance du territoire. D'autre part, on sait qu'une poignée de racistes blancs a usurpé le pouvoir en Rhodésie du Sud en y proclamant l'indépendance unilatérale. Le Gouvernement du Royaume-Uni déclare ne pouvoir y intervenir, refusant d'utiliser la force pour ramener la légalité dans le territoire de Rhodésie du Sud. La délégation du Mali désire relever cette contradiction. M. Mackawee a décrit à la Commission le traitement inhumain, analogue aux méthodes adoptées par les nazis, auquel les autorités locales ont soumis les patriotes qui luttent pour la liberté. M. Mackawee et les autres pétitionnaires ont demandé que la liberté soit octroyée à leur territoire, ce qui est leur droit en vertu de la Charte et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. La délégation malienne les assure du plein appui de son pays pour leur lutte pour la justice et la liberté.

33. M. Thiam propose que la déclaration de M. Mackawee figure intégralement dans le compte rendu analytique de la séance.

34. M. WAZIRI (Afghanistan) appuie cette proposition.

35. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission adopte la proposition malienne.

Il en est ainsi décidé.

36. M. JOUEJATI (Syrie) remercie le pétitionnaire des précieux renseignements qu'il a fournis à la Commission et dit que sa délégation aura plus tard l'occasion d'examiner la question en détail.

37. Le mandat de la mission spéciale à envoyer à Aden en application du paragraphe 12 du dispositif de la résolution du 15 juin 1966 du Comité spécial est clair et sans équivoque. M. Jouéjati demande au pétitionnaire quelles sont les raisons pour lesquelles la Puissance administrante a formulé des réserves quant à son désir de coopérer avec la mission.

38. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) répond que le Gouvernement britannique a posé ces conditions pour s'assurer que l'intervention des Nations Unies dans le territoire servira les intérêts britanniques. Le Royaume-Uni tient à exécuter ses plans impérialistes sous le couvert du pavillon des Nations Unies.

39. A son avis, l'ONU devrait intervenir en vue de défendre la cause du peuple du territoire; aucun membre ne consentirait assurément à laisser une mission de l'ONU se rendre dans la région en vue de servir les intérêts de l'impérialisme et du colonialisme. Les réserves qu'a faites le Royaume-Uni au sujet de ses responsabilités en matière de sécurité constituent un rejet total des paragraphes de la résolution du 15 juin 1966 dans lesquels le Comité spécial demande instamment au Royaume-Uni de lever l'état d'urgence, d'abroger toutes les lois qui restreignent les libertés publiques, de cesser toutes les actions répressives à l'égard du peuple du territoire, de libérer tous les détenus politiques et de réadmettre dans le territoire des personnes qui ont été exilées

ou déportées pour des raisons politiques. Elles montrent également que le Royaume-Uni veut empêcher le peuple adénais d'exprimer librement ses vues. Le Royaume-Uni tient à ce que les lois en vigueur soient maintenues, de façon à pouvoir arrêter les nationalistes, qu'il considère comme des terroristes. La deuxième réserve britannique tend à empêcher tout changement constitutionnel et laisse entendre qu'il ne saurait y avoir d'élections honnêtes dans le territoire.

40. M. JOUEJATI (Syrie) demande à M. Mackawee ce qu'il pense du refus de la Puissance administrante d'organiser des élections générales sur la base du suffrage universel.

41. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) dit que le Royaume-Uni n'a pas reconnu les résolutions des Nations Unies jusqu'ici parce qu'il ne veut pas que d'honnêtes élections soient organisées dans le territoire sous les auspices des Nations Unies. Il ne veut pas non plus coopérer avec les Nations Unies pour créer le climat de liberté nécessaire à l'organisation d'élections. Le Gouvernement britannique n'est pas disposé à tenir des élections dont ses fantoches ne puissent sortir victorieux. M. Mackawee défie le Gouvernement britannique d'appliquer pleinement les résolutions pertinentes des Nations Unies. Ce n'est que lorsqu'elles le seront que les nationalistes prendront part aux élections et il ne doute certes pas que les résultats ne soient alors favorables au peuple adénais.

42. M. JOUEJATI (Syrie) voudrait savoir quel effet a eu dans le territoire, et en particulier parmi les membres du prétendu gouvernement fédéral, le rapport publié par l'Amnesty International sur l'emploi de la force armée par le Royaume-Uni contre les détenus politiques.

43. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) répond que les nationalistes n'ont espéré aucune réaction de la part du gouvernement fédéral, qui est un gouvernement fantoche du Royaume-Uni. C'est le Gouvernement britannique qui fait bombarder les villages, détruire les récoltes, arrêter les habitants et promulguer des ordres de déportation au nom du gouvernement fédéral. L'Amnesty International, la Croix-Rouge internationale et d'autres organisations internationales se sont rendues à Aden mais non dans d'autres parties du territoire. Dans les protectorats, par exemple, les habitants ont été emmenés de force, traînés dans les rues, emprisonnés et jetés dans des cachots sans raison.

44. M. JOUEJATI (Syrie) dit que, le 18 octobre 1966, le Président de la section suédoise de l'Amnesty International a envoyé une lettre au Premier Ministre du Royaume-Uni appelant son attention sur les tortures infligées aux détenus politiques arabes. M. Mackawee sait-il si le Premier Ministre britannique a répondu à cette lettre?

45. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) dit qu'il n'a eu vent jusqu'ici d'aucune réponse à cette lettre. La seule réaction à sa connaissance est que le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni a envoyé un

représentant spécial chargé de déterminer quelle est la vraie situation dans le territoire. C'est là une vaine manœuvre, puisque les nationalistes savent quels résultats attendre d'une enquête menée par un représentant du Secrétaire d'Etat et ce que le Gouvernement britannique dira de la situation dans le territoire.

46. Répondant à d'autres questions de M. JOUEJATI (Syrie), M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) dit que le Royaume-Uni ne veut pas d'enquête internationale impartiale sur la condition des détenus politiques, dont le nombre est d'environ 300 à Aden seul, car il craint que l'opinion publique mondiale ne condamne les atrocités commises dans le territoire, si la vérité se faisait jour. Mais la vérité s'est faite jour et M. Mackawee est convaincu que les membres de la Commission ne doutent plus de l'existence de ces atrocités.

47. Pour ce qui est de la base militaire d'Aden, M. Mackawee dit que le peuple du territoire n'ajoute pas foi à la déclaration du Gouvernement britannique selon laquelle il retirera ses troupes en 1968 au plus tard. En fait, on est en train de construire de nouvelles installations pour les forces armées dans la région. La population adénaise est opposée à tout effort entrepris par le Royaume-Uni pour construire des bases où que ce soit en terre arabe et, à son avis, de telles bases servent les intérêts de l'impérialisme. Elle rejette l'argument fallacieux selon lequel elles présentent des avantages économiques pour le territoire. Le Royaume-Uni doit évacuer ses bases de toute la région, car elles constituent un danger non seulement pour le territoire mais pour le monde entier.

48. M. JOUEJATI (Syrie) déclare que, en vertu de la section 2 de l'annexe du Traité d'amitié et de protection conclu en 1959 entre le Royaume-Uni et la Fédération de l'Arabie du Sud, le gouvernement fédéral est tenu de fournir les éléments de l'armée fédérale dont les services pourraient être requis à l'extérieur de la Fédération pour la défense de la Fédération et des Etats non fédérés. M. Jouejati demande à M. Mackawee d'indiquer à la Commission la portée de cette disposition ainsi que la signification de l'expression "à l'extérieur de la Fédération".

49. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare que le traité en question prévoit que le Royaume-Uni assurera la défense intérieure et extérieure de la Fédération. Dans un article publié dans le *Sunday Times* du 15 mai 1966, un ministre du gouvernement fédéral, le sultan Saleh bin Hussein Al Audhali, a accusé le Royaume-Uni de manquer à sa promesse de protéger la Fédération. Le Ministre du gouvernement fédéral a instamment prié le Gouvernement du Royaume-Uni d'appliquer les dispositions du traité et de maintenir des forces armées britanniques dans la région. D'après lui, il y avait lieu de craindre des attaques à l'intérieur du territoire et de la part de pays arabes voisins, qui mettraient en danger la vie des habitants de la Fédération. L'actuel gouvernement fédéral craint que de telles attaques ne se produisent une fois que le territoire aura accédé à l'indépendance et souhaite donc que les forces du Royaume-Uni restent dans le territoire.

50. En réponse à une nouvelle question de M. JOUEJATI (Syrie), M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare que, pour le moment, le Royaume-Uni n'a donné suite à aucune des dispositions de la résolution adoptée par le Comité spécial le 15 juin 1966.
51. M. KARASIMEONOV (Bulgarie) demande à M. Mackawee s'il pourrait renseigner la Commission sur l'intention de la Puissance administrante d'exclure certaines parties du territoire du futur Etat indépendant.
52. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) explique que le Royaume-Uni veut créer deux Etats dans le territoire. Il fut un temps où il voulait même en créer trois: la colonie d'Aden, le protectorat oriental et le protectorat occidental. Le Royaume-Uni tient à ce que le protectorat occidental accède à l'indépendance, car les dirigeants actuels ont les mêmes intérêts que lui. Le Royaume-Uni délivre à chaque dirigeant une autorisation pour l'achat d'armes à Londres, armes qui sont vendues par la suite dans le territoire avec une énorme marge bénéficiaire. Le Royaume-Uni cherche également à asseoir sa position en raison de l'importance stratégique du territoire et de ses gisements pétroliers.
53. M. KARASIMEONOV (Bulgarie) rappelle que plusieurs résolutions de l'Organisation des Nations Unies ont invité les institutions spécialisées et les organisations internationales de secours à accorder une assistance aux réfugiés d'Aden et à toutes les victimes des actes d'oppression et des opérations militaires qui ont lieu dans le territoire. Il demande si cet appel a été entendu et quel est le genre d'assistance nécessaire.
54. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) répond que pour le moment aucune aide n'a été reçue des institutions spécialisées. Les réfugiés ont besoin de denrées alimentaires, de vêtements et de médicaments.
55. M. KARASIMEONOV (Bulgarie) remercie le pétitionnaire de ses réponses si limpides. Il espère que la Commission prendra note du fait que, pour le moment, les institutions spécialisées n'ont fourni aucune assistance aux réfugiés. Il assure les pétitionnaires et le peuple d'Aden de l'appui de la Bulgarie dans leur lutte pour l'indépendance.
56. M. GHAREKHAN (Inde) croit savoir que des pourparlers sur l'avenir du territoire se sont déroulés récemment à Beyrouth. Il demande si le pétitionnaire pourrait indiquer à la Commission le nom des participants et les résultats des pourparlers.
57. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare que son organisation n'a envoyé aucun représentant aux pourparlers et ne sait pas ce qui s'y est passé.
58. M. GHAREKHAN (Inde) déclare qu'il avait cru comprendre que tous les mouvements de libération nationale s'étaient joints au FLOSY. Or, d'après certains renseignements, le Front de libération continuerait à fonctionner en tant qu'entité séparée. M. Gharekhan demande s'il existe un front de libération distinct ou si le prétendu Front de libération n'a aucun pouvoir.
59. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) répond que son organisation est le principal parti engagé dans la lutte nationaliste contre le Royaume-Uni. Le FLOSY est composé de plusieurs partis nationalistes. La population du territoire appuie fermement le FLOSY, qui est le seul front existant à l'heure actuelle.
60. M. MAKKAWI (Liban) demande à M. Mackawee s'il serait arrêté s'il retournait dans le territoire et, dans l'affirmative, de quoi il serait inculpé.
61. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare que ses collègues et lui-même ne peuvent retourner dans le territoire parce qu'ils ont été dénoncés comme terroristes et seraient jetés en prison. En outre, leurs partisans ou leurs sympathisants sont persécutés et dans l'impossibilité d'exprimer librement leurs vues. La mission spéciale envisagée ne servira à rien si elle se rend dans le territoire tant que la situation y restera aussi instable.
62. M. ZOHRAB (Nouvelle-Zélande) déclare que sa délégation estime que l'Organisation des Nations Unies a un rôle à jouer à Aden et elle espère que, quoi qu'on pense des réserves exprimées par le Royaume-Uni dans sa lettre (voir A/6374), il serait regrettable si celles-ci pouvaient empêcher la présence des Nations Unies dans le territoire. Il se demande si M. Mackawee est prêt à admettre qu'une présence des Nations Unies à Aden tendrait en elle-même à améliorer la situation et à faciliter la réalisation des objectifs énoncés dans les résolutions de l'Assemblée générale.
63. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare que, dans les circonstances actuelles, la mission des Nations Unies ne serait pas à même de se faire une idée exacte de la situation ou des vues de la population, car elle aurait essentiellement des contacts avec le prétendu "gouvernement fédéral". Tel serait particulièrement le cas dans les protectorats, où nul n'oserait défier les dirigeants en comparaisant devant la mission. Aucune mission ne devrait donc se rendre dans le territoire tant que l'état d'urgence n'aura pas été levé, que tous les détenus politiques n'auront pas été libérés, que la campagne d'annihilation menée contre le peuple n'aura pas pris fin et que le régime non représentatif actuel n'aura pas été renversé. Si ces conditions ne sont pas remplies, la mission ne servira à rien.
64. M. DE SOUZA (Dahomey) se réjouit de la confiance placée par M. Mackawee en des élections libres ainsi que de son dévouement à la cause de la création d'un Etat unitaire. Il se demande ce que pense M. Mackawee des relations éventuelles entre le futur Etat indépendant et les Etats voisins.
65. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare que, comme son nom l'indique, le FLOSY préconise l'union avec le Yémen. Toutefois, son principal souci est l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant Aden. Une fois que ces résolutions auront été pleinement appliquées et que le territoire aura accédé à l'indépendance, il appartiendra à la population de décider de son avenir.

66. M. EL-FAHSI (Maroc) déclare que sa délégation appuie entièrement la lutte de la population d'Aden. M. Mackawee pourrait-il donner plus de précisions sur le triste sort des réfugiés auxquels il a fait allusion?

67. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare que les réfugiés habitent dans les montagnes et dans des cavernes, aux alentours des frontières du territoire; ils vivent dans le plus grand dénuement et manquent de nourriture. Malgré les appels des nationalistes, les institutions spécialisées ne leur sont pas encore venues en aide.

68. M. EL-FAHSI (Maroc) espère que la Commission prendra note de l'appel lancé par M. Mackawee pour que des secours soient fournis aux réfugiés.

69. M. ALJUBOURI (Irak) déclare que les réserves énoncées par le Royaume-Uni dans sa lettre auront pour effet, non pas seulement d'handicaper toute mission des Nations Unies dans le territoire, mais aussi de priver en fait l'acceptation des résolutions en question des Nations Unies de toute signification. M. Aljubouri se demande si M. Mackawee a d'autres observations à faire sur la question.

70. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare que le Royaume-Uni a manifestement l'intention d'essayer de convaincre toute mission des Nations Unies que la mise en œuvre des principales dispositions des résolutions des Nations Unies est inutile à l'heure actuelle et que les vues exprimées par les nationalistes ne sont pas celles de la population. Cette tentative risque d'être couronnée de succès puisque les dirigeants nationalistes sont en exil et que leurs partisans dans le territoire n'osent pas s'exprimer librement devant les représentants des Nations Unies. Les réserves du Royaume-Uni ont pour but de forcer l'ONU à reconnaître la légalité du régime actuel, qui est décrit dans les résolutions comme étant "non représentatif", et de reconnaître les sultans et cheiks comme les dirigeants légitimes des différents Etats; elles visent également à limiter le mandat de toute mission des Nations Unies. Le souci principal du Royaume-Uni est de veiller à ce que son influence dans le territoire se maintienne après l'octroi de l'indépendance.

71. Les résolutions des Nations Unies doivent être pleinement appliquées et l'envoi d'une mission dans le territoire doit être précédé de mesures telles que la levée de l'état d'urgence.

72. M. ALJUBOURI (Irak) demande si des opérations militaires ont eu lieu récemment dans le territoire.

73. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare que des attaques aériennes contre des villages continuent à se produire quotidiennement. D'après des rapports que le FLOSY a reçus de diverses parties des protectorats, de nombreux individus continuent à être arrêtés et emprisonnés. Il est improbable que les opérations de répression cessent tant que n'auront pas été adoptées des mesures propres à assurer la pleine application des résolutions des Nations Unies.

74. M. KHALAF (Irak) voudrait savoir, premièrement, si M. Mackawee estime que l'abandon, par le

Royaume-Uni, de ses réserves concernant une mission des Nations Unies dans le territoire serait utile en soi ou s'il faudrait quelque action concrète de la part de la Puissance administrante. Deuxièmement, il se demande ce que pense M. Mackawee des déclarations répétées des porte-parole du Royaume-Uni suivant lesquelles le Royaume-Uni a des responsabilités dans la région et continuera à en avoir même après l'accession du territoire à l'indépendance. Troisièmement, M. Khalaf aimerait entendre les observations de M. Mackawee sur les buts et résultats des récents pourparlers de Londres concernant les futurs plans de défense de la région. Quatrièmement, eu égard aux allusions faites par les porte-parole du Royaume-Uni à des projets de prétendues "réformes constitutionnelles", M. Khalaf aimerait savoir ce que pense M. Mackawee de ces projets.

75. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare qu'il ne serait pas très surpris de voir le Royaume-Uni abandonner un jour ses réserves, dans le cadre d'un marchandage. Toutefois, le FLOSY ne sera satisfait que si le Royaume-Uni déclare sans équivoque qu'il accepte entièrement les résolutions des Nations Unies. Une telle déclaration doit constituer une condition préalable à toute mission. La composition de la mission inquiète également le FLOSY: il lui faudra être sûr que la mission sera composée non pas de pays favorables au colonialisme, mais de pays activement anticolonialistes.

76. En réponse à la deuxième question, M. Mackawee dira seulement que le Royaume-Uni n'a aucun droit dans la région.

77. En ce qui concerne les pourparlers sur la "défense" auxquels le représentant de l'Irak a fait allusion, certains membres du gouvernement fédéral se sont rendus au Royaume-Uni et ont signé un traité prévoyant l'exécution dans le territoire d'un programme militaire quinquennal qui coûterait environ 50 millions de dollars des Etats-Unis. La conclusion d'un tel traité est manifestement incompatible avec la promesse qu'a faite le Royaume-Uni d'octroyer l'indépendance au territoire en 1968, ainsi qu'avec le récent livre blanc du Royaume-Uni sur la défense, et il n'y a pas de preuve que le Royaume-Uni ait vraiment l'intention de démanteler sa base à Aden.

78. Quant aux réformes constitutionnelles, ou à une "évolution constitutionnelle", la population ne veut pas d'une évolution progressive, mais veut seulement accéder immédiatement à une indépendance complète et véritable.

79. M. KHALAF (Irak) se demande si, étant donné les réserves du Royaume-Uni, le FLOSY ne considère pas comme essentiel que le Gouvernement du Royaume-Uni prenne des mesures pour normaliser la situation dans le territoire en vue de permettre à la mission des Nations Unies de s'informer des vues de l'ensemble de la population. Il aimerait également connaître l'avis de M. Mackawee sur les raisons pour lesquelles le Royaume-Uni est si soucieux de l'avenir de la région, même après l'accession à l'indépendance.

80. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare, que, dans le cadre

de son mandat, la mission devrait être chargée de vérifier la mise en œuvre de mesures telles que la libération de tous les détenus politiques, le rétablissement des libertés publiques, la levée de l'état d'urgence et le renvoi du régime non représentatif actuel.

81. Pour ce qui est des préoccupations du Royaume-Uni concernant l'avenir de la région, le Gouvernement britannique souhaite remplacer le colonialisme par le néo-colonialisme et veiller à ce que chaque gouvernement de la région lui soit dévoué et disposé à céder à ses pressions.

82. M. MENDELEVITCH (Union des Républiques socialistes soviétiques) se demande ce que pensent les dirigeants du FLOSY des assertions du Gouvernement britannique et des autorités coloniales suivant lesquelles le FLOSY serait une organisation terroriste.

83. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare que ce sont les colonialistes qui sont coupables de terrorisme. Les habitants du territoire ne font que se défendre. M. Mackawee rappelle que le président Kenyatta et le président Makarios ont tous deux autrefois été qualifiés de terroristes par le Royaume-Uni.

84. M. MENDELEVITCH (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande si les travailleurs du territoire appuient le FLOSY.

85. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare que l'Aden Trades Union Congress appuie entièrement son organisation, comme l'a confirmé son vice-président lorsqu'il a comparu devant le Comité spécial. De nombreuses organisations font de même, comme il l'a dit dans sa déclaration. Il y a quelques jours, M. Mackawee a reçu un télégramme de membres du Conseil municipal d'Aden lui demandant d'inviter instamment l'Organisation des Nations Unies à réclamer la pleine application de ses résolutions.

86. Tous les syndicats de l'Hadramaout appuient le FLOSY.

87. M. MENDELEVITCH (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande qui les dirigeants féodaux du territoire appuient.

88. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) déclare que la "Fédération" a été imposée aux habitants du territoire en vue de servir les fins impérialistes du Royaume-Uni. Les dirigeants actuels sont des agents du Royaume-Uni, agissant sur instruction du Haut Commissaire du Royaume-Uni. Un jour ou l'autre, la "Fédération" sera dissoute et la région unie sur une base unitaire.

89. M. MENDELEVITCH (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que le Gouvernement du Royaume-Uni s'efforce manifestement de maintenir son contrôle sur Aden et les territoires de l'Arabie du Sud. Il se demande pourquoi le Royaume-Uni tient tant à maintenir sa domination sur un territoire relativement petit et peuplé d'Arabes et quel est le rôle d'Aden dans la politique stratégique du Royaume-Uni.

90. M. MACKAWEE (Front for the Liberation of Occupied South Yemen) répond que, premièrement, Aden est un port ayant une grosse valeur stratégique; deuxièmement, il représente un maillon dans la chaîne unissant l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation du Traité central, troisièmement le Royaume-Uni tient beaucoup à protéger ses intérêts pétroliers dans le golfe.

91. M. MENDELEVITCH (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que l'Union soviétique appuie entièrement la lutte du peuple d'Aden et de l'Arabie du Sud.

92. M. KAMARA (Mauritanie) déclare qu'il n'a aucune question à poser aux pétitionnaires mais qu'il souhaite les assurer de ce que la Mauritanie appuie le peuple d'Aden dans sa lutte pour la liberté.

Les pétitionnaires se retirent.

La séance est levée à 18 h 40.